

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 903

présenté par
M. Baubry et M. Tonussi

ARTICLE 27

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la sixième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 6,4 »

le nombre :

« 6,401 ».

II. – En conséquence, à l'avant-dernière ligne de la même colonne du même tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 3,5 »

le nombre :

« 3,499 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à obtenir le financement et l'installation d'équipements pour l'hôpital de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

En effet, cet hôpital vient à peine de débloquer suffisamment de fonds pour acquérir un mammographe dernière génération, dont le coût s'élève à 230 000 euros. L'hôpital a désormais besoin de financements pour pouvoir installer l'appareil. L'hôpital ayant été privé pendant de longs

mois d'un mammographe fonctionnel, l'installation de ce nouvel équipement devient donc chaque jour de plus en plus urgent.

De plus, l'hôpital de Salon-de-Provence doit se doter d'un nouvel échographe. Cet équipement est essentiel pour produire un diagnostic précis de diverses conditions, surveiller la progression des grossesses, guider certaines procédures médicales. Le coût de ce dispositif et de son installation s'élève à au moins 150 000 euros.

Aussi le présent amendement propose de redistribuer 1 million d'euros affectés aux "Autres prises en charges" aux "Dépenses relatives au fonds d'intervention régional et soutien à l'investissement", pour financer cette aide à l'acquisition et l'installation pour l'établissements de Salon-de-Provence, mais aussi pour apporter une aide similaire à d'autres établissements nécessaires.

Équiper les établissements d'appareils dernière génération pour que les patients bénéficient d'un service d'imagerie fonctionnel est en effet une nécessité de santé publique.